

Circulaire

Générale

colonial

Circulaire n° 26-399-1930 directeur général des douanes accompagnée du nouveau programme.

n° 26-399-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 399 du 01/02/1930

Date de publication
25 décembre 1929

Date du numéro
1 février 1930

TEXTE INTÉGRAL

Les programmes des connaissances militaires exigées des candidats aux grades de brigadier et de patron, d'une part, et aux grades de sous-brigadier et de sous-patron d'autre part, notifiés par la circulaire n° 235 du 1er décembre 1922, ont été extraits du règlement provisoire de manœuvre d'infanterie du 1er février 1920. Celui-ci a été remplacé par un nouveau règlement portant la date du 1er mars 1928 qui doit comprendre trois parties, dont seules les deux premières ont été publiées et distribuées au service. Sans attendre la parution du troisième volume, l'Administration a remanié et mis en harmonie avec les dispositions du nouvel ouvrage les programmes précités, dont les textes modifiés sont annexés à la présente. Il va de soi que les candidats aux concours de 1930 n'auront à répondre que sur les questions comprises dans ces programmes, lesquelles ne portent d'ailleurs que sur les matières contenues dans les deux premières parties du règlement.

Par délégation du Directeur général : L'Administrateur, Signé : DEVERGNE.